



## ARRETE



Service : SG / Sandrine MILAZZO

ARRETE PORTANT SUR LA FIN DE LA FERMETURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A COMPTER DU 29 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le bulletin de Météo France en date du 28 juin 2026 et notamment la rétrogradation du niveau de vigilance pour phénomène de canicule en orange ;

Vu les recommandations de Météo France, du ministère de la santé et de la Préfecture de la Moselle ;

Considérant la baisse de l'intensité du phénomène météorologique à compter du 28 juin 2026 ;

Considérant au regard des recommandations sanitaires, la baisse des risques pour la pratique sportive, en particulier dans les équipements intérieurs ;

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures visant à prévenir et protéger les personnes ;

Salvatore FIORETTO, Maire de Creutzwald,

### **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : La fermeture des équipements sportifs de la ville prend fin à compter du lundi 29 juin 2026 conformément à l'évolution de la situation météorologique et aux recommandations préfectorales.

Article 2 : sont concernés par la fin de la fermeture et l'interdiction des pratiques sportives, les sites suivants :

Equipements sportifs

- Les Gymnases
- Complexe de Tennis
- Tir à l'arc (extérieur)
- Boulodrome
- Stand de Tir
- Dojo
- Stade de Football de la Houve
- Cercle de Voile

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Creutzwald, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Creutzwald, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de Moselle, publié sur le site de la Ville de Creutzwald et notifié aux intéressés.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son information.

Fait à Creutzwald, le 29 juin 2026

Le Maire,  
Salvatore FIORETTO



Notifié à l'intéressé(e),  
le